ABEX Location
Siège social : 460 Route de Loriol – 26400 Grâne

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 1er septembre 2024

Procès-verbal de délibération

899 050 710 R.C.S. Romans

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE
ET LE PREMIER SEPTEMBRE A QUINZE HEURES,

Les associés composant la Société à responsabilité limitée **ABEX Location** au capital de 1 000 €, divisé en 1000 parts sociales de 1 € chacune, se sont réunis au siège social situé au 4650 Route de Loriol – 26400 Grâne.

LISTE DES ASSOCIES PRESENTS OU REPRESENTES

N°	Nom et Prénom Adresse	Nombre					Signatures
		Parts	Mandats	Voix PP	Voix NP	Voix US	
1	**Monsieur Manuel MAIA** 4650 Route de Loriol 26400 Grâne	500		500			
2	**SCI ABEX Immobilier** 950 Chemin Romezon 26120 Upie	500		500			
	TOTAUX =	**1 000**		**1 000**			

(*) représenté par Mme Audrey FUSTIER et Mr Benoît BURRIER ses représentants légaux

ORDRE DU JOUR

- Modification de la répartition des parts sociales et agrément d'un nouvel associé,
- Modification corrélative des statuts ;
- Pouvoirs.

BUREAU

L'Assemblée procède à la constitution du bureau :

- **Président : Monsieur Manuel MAIA**
- **Secrétaire : Monsieur Benoît BURRIER représentant la SCI ABEX Immobilier**

Monsieur le Président constate que les **deux** associés possédant ensemble **1 000** parts sociales sur les **1 000** parts sociales entre lesquelles se divise le capital social, sont présents ou représentés.

L'Assemblée réunissant ainsi plus de la moitié des parts sociales, soit le quorum statutaire, est déclarée régulièrement constituée et apte à délibérer valablement.

DELIBERATION

Monsieur le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- Les statuts de la Société,
- L'acte de cession de parts sociales.

Le président déclare que les documents requis ont été adressés aux associés quinze jours avant la date de la présente assemblée et que ceux-ci ont pu exercer leur droit de communication et d'information dans les conditions prévues par la loi. Les associés lui donnent acte de cette déclaration.

Le président déclare la discussion ouverte. Un débat s'instaure entre les associés. Diverses observations sont échangées entre les membres de l'assemblée, puis personne ne demandant plus la parole, le président met successivement aux voix les résolutions figurant à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

(Modification de la répartition des parts sociales et agrément d'un nouvel associé)

L'assemblée générale prend acte de la décision de la SCI ABEX Immobilier de céder ses 500 parts sociales et autorise la cession de 500 parts à Mr Mathis BURRIER.

Elle autorise expressément en outre l'arrivée de ce dernier comme associé de la Société.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

(Modification corrélative des statuts)

Comme conséquence de la décision prise sous la première résolution, l'assemblée décide de modifier, de la manière suivante, l'article 8 des statuts :

ARTICLE 8 - PARTS SOCIALES

Les parts sociales sont attribuées et réparties comme suit :

- Monsieur Manuel MAIA, 500 parts sociales,
  Numérotées 1 à 500, ci..... 500 parts

- Monsieur Mathis BURRIER 500 parts sociales,
  Numérotées 501 à 1 000, ci..... 500 parts

Total égal au nombre de parts composant le capital social : 1 000 parts sociales

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

(Pouvoirs)

L'assemblée générale des associés confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie, ou d'un extrait du présent procès-verbal pour effectuer tous dépôts, formalités et publications requis par la loi en conséquence des résolutions qui précèdent ;

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CLOTURE

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à **SEIZE HEURES.**

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par l'ensemble des associés. A chaque associé, il a été remis un exemplaire original du présent procès-verbal pour la bonne tenue de ses affaires.

Nom et Prénom	Signature
Monsieur Manuel MAIA	
Monsieur Benoît BURRIER, repésantant la SCI ABEX Immobilier	